Continuité CONTINUITÉ

Avis et prises de position

De cultuel à culturel

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 118, Fall 2008

URI: https://id.erudit.org/iderudit/17365ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print) 1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2008). Avis et prises de position : de cultuel à culturel. *Continuité*, (118), 65–66.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2008

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.



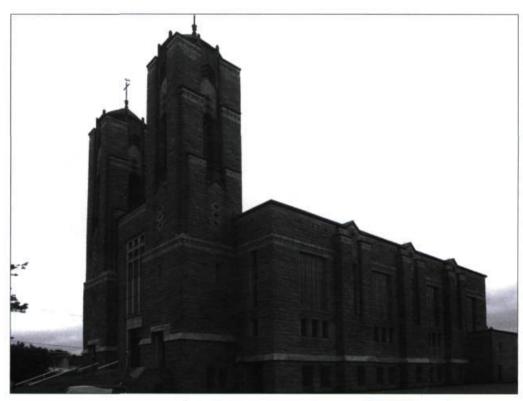
du Conseil des monuments et sites du Québec

DE CULTUEL À CULTUREL

Depuis décembre 2007, l'église Sainte-Marguerite-Marie, sise au 340, rue Saint-Patrice Est, à Magog, est fermée au culte. Comme dans beaucoup d'autres cas, la baisse du nombre de fidèles et le manque de ressources financières obligent la fabrique Sainte-Marguerite-Marie à se départir de l'immeuble. Bien que l'église ne fasse pas partie du répertoire de la Fondation du patrimoine religieux du Québec (elle a été construite après 1945), le répertoire patrimonial commandé par la municipalité de Magog en 2007 lui reconnaît une valeur patrimoniale supérieure à celle des autres bâtiments du territoire.

Bâtie en 1949-1950, l'église Sainte-Marguerite-Marie est inspirée du style Art déco, une rareté au Québec. Elle se démarque également des autres par son apparence à la fois moderne et traditionnelle. Son toit plat, ses formes géométriques et son ornementation très simple révèlent sa modernité; sa façade monumentale aux deux clochers symétriques et son revêtement de pierre lui confèrent un caractère traditionnel.

Après quelques années de discussion et plusieurs études, le conseil municipal de Magog a récemment décidé d'aménager la nouvelle bibliothèque municipale dans cette église plutôt que de construire un édifice au centre-ville. Le recyclage de ce bâtiment patrimonial comporte de nombreux avantages autres que financiers. La préservation d'un bâtiment lié à l'histoire



Inspirée du style Art déco, l'architecture de l'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog lui confère une valeur patrimoniale

Photos : Inventaire des lieux de culte du Québec

de la ville et de sa population, la revitalisation du quartier des Tisserands où il est situé, de même que la pertinence du point de vue de l'économie des ressources de réutiliser un bâtiment existant sont autant d'arguments qui ont joué en faveur du projet de recyclage.

L'ornementation géométrique et le toit plat révèlent la modernité du bâtiment, construit en 1949-1950.





Vue d'ensemble vers le chœur du lieu de culte.

Présentement évalué à 10,5 millions de dollars, ce projet serait financé en partie par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, grâce aux subventions accordées pour les bibliothèques et à celles octroyées à une municipalité pour les bâtiments patrimoniaux qu'elle cite.

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) considère que le recyclage de bâtiments anciens devrait être une option envisagée avec beaucoup de soin puisqu'elle offre l'opportunité d'inscrire une action de développement dans la continuité et la durabilité d'un milieu. Sauvegarder un bâtiment patrimonial est possible si cette intention s'accompagne d'un projet de valorisation ou de recyclage compatible avec sa nature. Le recyclage des églises en bibliothèques s'avère un choix des plus appropriés, comme le démontrent plusieurs exemples à travers le Québec. Pensons à la Bibliothèque de théologie du Collège Jean-de-Brébeuf ou à la bibliothèque Rina-Lasnier à Joliette. Leur emplacement au sein d'une agglomération, leurs larges volumes, leur construction solide et leur ambiance sont des avantages certains.

Le CMSQ tient à féliciter la Ville de Magog pour son projet de recyclage et l'encourage fortement à poursuivre en ce sens. La valeur patrimoniale de l'église Sainte-Marguerite-Marie est indéniable, tant pour les citoyens que pour l'ensemble du Québec, et son aménagement en bibliothèque municipale lui permettra de conserver une vocation publique.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel; Daniel Quirion, stagiaire en architecture; Léopoldine Marcotte, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Anne Vallières, architecte; Gilles Fortin, architecte.

POUR INFORMATION:

Sabrina Painchaud, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec: École d'architecture, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128 succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7 Tél.: 514 343-7413 • Téléc.: 514 343-2042

Courriel: appouest@cmsq.qc.ca

Comité APP, région de l'Est du Québec : 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6 Tél.: 418 647-4347 ou 1 800 494-4347 Téléc.: 418 647-6483 Courriel: appest@cmsq.qc.ca

Le mémoire du Conseil des monuments et sites du Québec Pour l'avenir du patrimoine culturel au Québec est disponible au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Nouveautés et événements.